

Mémoire pour le projet de loi 2

AGIR: Action LGBTQ+ avec les immigrant.es et réfugié.es
2075 rue Plessis
H2L 2Y4
Montréal, Québec
info@agirmontreal.org

AGIR: Action LGBTQ+ avec les immigrant.es et réfugié.es

Présentation de l'auteur.ice:

AGIR est un organisme sans but lucratif dont l'objectif est de développer et d'offrir des services, des programmes, des ressources pour la protection et de la défense des droits juridiques, sociaux et économiques aux personnes migrantes (spécifiquement les demandeurs.euses d'asile ainsi que les personnes réfugié.es) issues des communautés LGBTQ+, le tout dans une perspective de solidarité.

AGIR travaille depuis 2011 comme organisation par et pour la communauté migrante et réfugiée LGBTQ+ à Montréal, et a été créé pour répondre aux besoins spécifiques de cette communauté. La majorité (75% +) de notre équipe (personnel, bénévoles et CA) sont des personnes qui ont un vécu de personnes migrantes LGBTQ+, ce qui permet à notre programmation d'être uniquement guidée par les besoins de cette communauté. Nous sommes une équipe de cinq employé.es, avec environ huit bénévoles actifs et huit membres au conseil d'administration. Nous offrons nos services en français, anglais, arabe et espagnol, et l'année précédente nous avons travaillé avec des migrants LGBTQ+ de 45 pays différents.

En tant qu'unique organisation dotée de ce mandat au Québec, nous sommes bien placé.es pour discuter des enjeux de ces populations vis-à-vis le projet de loi 2. Nous sommes engagé.es depuis plusieurs années, notamment dans les questions des droits des personnes trans migrant.es et réfugié.es, surtout sur les enjeux de changements de nom et de genre avec l'aide de nos partenaires, le Centre contre l'oppression des genres et AsTTEQ.

Rédaction

Iyan Hayadi, co-directeur

Amanda Siino, co-directrice

AGIR: Action LGBTQ+ avec les immigrant.es et réfugié.es

2075 rue Plessis, #311

H2L 2Y4

Montréal, Québec

info@agirmontreal.org

Contenu:

Les personnes trans et non-binaires migrant.es font face à plusieurs barrières structurelles dans notre société et nous croyons que ces barrières ne feront qu'empirer avec le projet de loi 2. AGIR travaille directement avec les personnes trans et non-binaires migrant.es au Québec et nous écrivons ce mémoire pour souligner les craintes de nos membres.

L'un des principaux obstacles auxquels sont confronté.es nos membres trans et non-binaires est l'accès à des soins de santé essentiels qui affirment leur identité. À AGIR, nous affirmons inmanquablement qu'une personne trans est valide dans son identité, sans égard pour des démarches de transition médicale, et que leur choix personnel est valide. Nos membres trans qui subissent des interventions chirurgicales ne peuvent pas se permettre d'attendre que les opérations soient terminées avant de changer de sexe et de marqueurs de genre. Les effets négatifs sur leur santé mentale seraient désastreux. Nous observons déjà au quotidien les effets de la transphobie systémique sur la santé mentale de nos membres, et nous savons que cette mesure ne fera qu'aggraver la situation. , La liberté corporelle de nos membres qui ne souhaitent pas subir d'interventions chirurgicales est compromise car ils ne seront pas en mesure de décider de la meilleure voie à suivre pour leur santé, leur survie et leur bien-être. Pour elle.eux, le fait de devoir choisir entre leur autonomie corporelle et leur besoin de voir leurs marqueurs de genre refléter leur réalité aura inévitablement une influence négative sur leur santé mentale. Pour tous nos membres, donc, il est absolument essentiel de retirer du projet de loi toute proposition qui vise à imposer une intervention médicale ou chirurgicale dans le cadre d'une demande de changement de la mention du sexe.

De plus, pour les personnes trans et non-binaires qui sont nouvellement arrivées au Québec, les frais pour les changements de nom et genre sont une barrière énorme - étant donné que la plupart d'entre elle.eux ont des faibles accès à de l'aide financière pour y parvenir. La plupart de nos membres ont pour seul revenu le bien-être social ou ont des emplois au salaire minimum. Ils ont déjà beaucoup de difficulté à couvrir leurs besoins de base et ne peuvent pas se permettre d'encourir des coûts supplémentaires. Néanmoins, le changement de leur nom et de leur marqueur de genre sur leurs documents légaux demeure une nécessité absolue pour leur survie. Dans notre travail, nous voyons au quotidien les impacts désastreux du mégenrage et du manque d'accès à des documents qui reflètent leur réalité sur leur santé mentale et leur bien-être. Nous croyons que le PL2 augmenterait les risques de suicide. Nous avons déjà vu qu'avec l'annonce du PL2, nos membres étaient très inquiet.es des impacts que ce projet de loi pourrait avoir sur leur capacité de changer leur nom et leur marqueur de genre ou de potentiellement être obligés de dévoiler leur identité en raison du nouveau marqueur. Ceci est un souci supplémentaire qui s'est ajouté après l'impossibilité de changer leurs documents au Québec avant la décision juridique de janvier 2021.

Les migrants trans et non-binaires se heurtent à un obstacle supplémentaire, dans la mesure où ils ont également besoin de leur certificat de naissance original de leur pays d'origine afin d'effectuer le changement par le biais de l'état civil. La plupart d'entre elle.eux ne peuvent pas accéder à ces documents pour plusieurs raisons, notamment parce que leur pays d'origine est dans une situation instable, et/ou qu'il serait très dangereux pour elle.eux d'être en contact avec leur pays d'origine. De plus, la majorité de nos membres ne sont pas en mesure de changer leur nom et leur sexe dans leur pays d'origine, car leur existence est illégale. Le Québec est pour elle.eux le seul endroit où ils peuvent faire respecter leurs droits humains fondamentaux. Ils espèrent construire une vie dans leur nouvelle patrie en vivant comme ils sont, pour la première fois.

Nos membres sont aussi des parents, et c'est important pour nous de souligner qu'une désignation de 'parent' sans mention de sexe est importante pour les personnes trans et non-binaires nouvellement arrivées au Québec, comme pour ceux et celles qui sont né.es ici.

Pour les raisons mentionnées ci-haut, il est recommandé que la Commission apporte les modifications suivantes au projet de loi :

1. Éliminer la mention de sexe « indéterminé », laquelle motiverait des interventions non consenties sur les enfants intersexués, en plus de les ostraciser;
2. Ne conserver qu'une seule mention de sexe sur les certificats de naissance en y incluant une option « non-binaire », car la séparation légale de « sexe » et de « genre » brimerait le droit à la dignité, à l'égalité et au maintien de la vie privée des personnes trans ;
3. Dans le même ordre d'idée, retirer la mention d'altération à l'acte de naissance qui viendrait identifier, à même leur acte, les personnes ayant effectué une transition légale ;
4. Permettre le choix de la désignation « père », « mère » ou « parent » par l'individu, indépendamment de sa mention de sexe, afin de respecter le droit à l'autodéfinition et d'éviter la discrimination ;
5. Retirer toute provision visant à imposer toute intervention médicale ou chirurgicale dans le cadre d'une demande de changement de la mention du sexe, pratique dénoncée depuis 2012 par la Commission des droits de la personne;
6. Éliminer les tarifs administratifs facturés lors des demandes de changement de la mention du sexe et des demandes de changement de nom ayant comme motif l'identité de genre, afin de réduire les barrières institutionnelles d'accès à la transition légale.

Pour conclure, ce projet de loi risque d'empirer les discriminations auxquelles les personnes trans et non-binaires migrant.es font déjà face au quotidien pour avoir accès aux services de base. Nous vous prions de porter des modifications significatives à ce projet de

loi pour protéger les droits humains des personnes trans et non-binaires au Québec, qu'ils soient nés ici ou non.